L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MARDI MATIN, 8 SEPTEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 8 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan — bot en, souliers et brodequins.

Par Vincent & Co., aux Nos 82 et 84 de la rue de la Douane - Marchandises sèches, étrangères et américaines, lingerie de messieurs.

A bout de patience.

Certains journaux du Nord, adoptant la version mensongère de Kellogg, à propos de l'affaire de Coushatta et tous les récits fabuleux ou exagérés de soi-disant atrocités commises dans le Sud, se récrient et n'hésitent pas à dire que les gens du Sud gâtent leur cause, s'aliènent les sympathies qu'ils avaient reconquises, qu'ils sont incorrigibles, etc. Un peu plus, des journaux qui s'intitulent conservateurs, feraient chorus avec les feuilles radicales qui ont reçu le mot d'ordre de crier "à la nouvelle rebellion," tactique machiavélique que nous avons déjà dénoncée et dont le but n'est que trop apparent.

Il y a là un manque de logique ou une ignorance qui a le droit de nous surprendre.

Depuis plus de deux ans, les débats du Congrès, les discussions des journaux, les publications émanées du comité de 70, ont dû faire connaître à tous les citoyens de l'Union non seulement la condition misérable d'abject vasselage politique à laquelle l'application frauduleuse des lois de reconstruction a réduit la Louisiane, mais encore la déplorable situation matérielle et financière des habitants de notre Etat, produite par l'abus le plus monstrueux qui ait jamais pu être fait du pouvoir législatif.

On a exposé à satiété le caractère du gouvernement radical en Louisiane, on a dit et répété de quels éléments impurs il se composait; les enquêtes officielles du Congrès ont mis en pleine lumière les fraudes commises, la pourriture et la gangrène morale de cette organisation gouvernementale digne des Mandrin et des Cartouche.

On s'est récrié de toute part, et l'écho des sentiments d'indignation et de sympathie des populations du Nord est venu consoler et encourager le malheureux peuple de la Louisiane.

Quand le sénateur Carpenter, dans sa visite à la Nouvelle-Orléans, a pu se convaincre de l'impossibilité où était ce peuple de sortir par des moyens légaux de l'impasse où l'avait acculé l'intervention inconstitutionnelle du juge Durell dans l'élection de 1872 et le refus du président de retirer à l'usurpation l'appui qu'il lui avait donné à cause d'un ordre de cour déclaré illégal par tous les comités du Congrès, il s'est écrié "*most helpless Louisiana!*"

Beaucoup de représentants au Congrès ont déclaré que jamais les populations de leurs Etats n'eussent permis une usurpation pareille.

Le *Herald*, entre tous les journaux, s'est signalé par son indignation, en disant que jamais pareille chose n'eût pu avoir lieu à New-York parce qu'à New-York il y avait des poteaux de lanterne, des cordes et des bras pour hisser les malfaiteurs.

Eh bien! Le Congrès a repoussé le bill Carpenter qui ordonnait une nouvelle élection, et un des principaux arguments invoqués a été qu'un renouvellement de la législature allait avoir lieu en novembre et qu'il fallait laisser aux représentants du peuple nouvellement élus le soin de rétablir la légalité.

C'eût été très bien si cette élection eût dû être conduite impartialement; mais on savait qu'elle serait sous le contrôle de l'usurpateur même dont le peuple demandait le renversement.

Cependant, n'ayant pas d'autre remède, les conservateurs de la Louisiane prennent la résolution d'engager une lutte suprême sur le terrain de l'élection. Ils mettent, par une démarche toute pacifique, M. Kellogg en demeure de montrer si ses intentions sont de faciliter une élection sincère, libre et loyale, en donnant impartialement les enregistreurs. M. Kellogg refuse et les choix qu'il fait pour les places d'enregistreurs, annoncent clairement qu'il veut renouveler les fraudes qui ont perpétué les radicaux au pouvoir depuis 1868.

Ecrasées d'impôts et à bout de patience les populations de certaines paroisses se réunissent et exigent la démission de quelques fonctionnaires. Dans une seule paroisse, celle de la Rivière Rouge, le sang coule parce que les meneurs radicaux, se fiant sur la prépondérance numérique des hommes de couleur, réussissent à ameuter quelques-uns de ceux-ci en leur prêchant le massacre des blancs.

Cette circonstance que nous déplorons, mais qui a été due évidemment à quelque combinaison diabolique des complices de l'usurpation, sert de thème aux feuilles radicales qui ne vivent en Louisiane qu'aux dépens du Trésor public, pour accuser les blancs de rêver une nouvelle rébellion, et, sur ces fausses données, des feuilles conservatrices du Nord entreprennent de morigéner le Sud et de lui faire la leçon.

Certes, nous savons aussi bien que qui que ce soit, que les actes de violence sont à déplorer et qu'ils n'avancent en rien notre cause. Mais quel est l'homme si pacifique qu'il soit qui puisse répondre de garder son sang froid et sa patience, s'il était placé dans les circonstances où se sont trouvés les prisonniers de Colfax ou les habitants des environs de Coushatta, en présence des menaces effroyables proférées par des bandes de nègres armés contre eux et leurs familles.

En définitive, que veulent donc ces braves gens du Nord qui nous recommandent la patience, le respect de l'ordre et de la légalité?

La légalité! les troupes des Etats-Unis en ont fait une litière pour leurs chevaux, le jour où, sur l'ordre du juge Durell, elles ont envahi la maison d'Etat et, au lendemain d'une élection populaire, installé au mépris de la volonté clairement exprimée de la majorité du peuple, un gouvernement et une Législature dont l'usurpation n'est même plus contestée.

Faut-il donc que le peuple de la Louisiane laisse Kellogg qui a escamoté d'abord la candidature au préjudice de son concurrent par sa manière de manipuler la convention de son propre parti à Baton Rouge, puis l'élection au préjudice du gouverneur élu, arranger à son aise l'enregistrement et, si cela ne suffit pas, refaire le scrutin à sa guise à l'aide de ses commissaires d'élection et de son bureau de retours?

Ne sait-on pas ce dont il est capable par ce qu'il a fait? Ne le voit-on pas nommer comme enregistreurs les mêmes hommes qui ont été les instruments éhontés de toutes les fraudes radicales et dont les méfaits ont été constatés dans deux enquêtes congressionnelles?

Pour satisfaire ceux qui blâment le peuple de la Louisiane, faudrait-il donc que ce peuple abdiquât entièrement, laissât faire ses maîtres et courbât honteusement la tête sous le joug, sans autre espoir d'y échapper qu'en abandonnant ses foyers et en allant chercher ailleurs une terre où les droits qui appartiennent à des hommes libres ne sont pas à la merci d'une poignée d'aventuriers?

Cela ne saurait être, sans que ce peuple tente un dernier et courageux effort pour s'affranchir. La seule chose qu'il demande c'est une élection loyale. Si on la lui accorde il se soumettra au résultat. Mais il combattra la fraude par tous les moyens en son pouvoir, et si l'élection est en sa faveur, il entend que ses adversaires respectent l'expression de la volonté de la majorité, comme il est disposé à le faire lui-même.

Voilà sa politique et son but exposés au grand jour. Tous les désavantages sont de son côté. S'il triomphe, ce sera un triomphe bien légitime. Il demande à l'opinion publique éclairée de la nation de le juger impartialement, et s'il est de nouveau écrasé par une intervention militaire fédérale, il espère que le peuple de l'Union tout entier prendra sa cause en main et saura lui faire rendre justice.

Les meubles, Victoria de chambre à coucher, le meilleur marché, $60 seulement au complet, se vendent chez Jos B. Hubbard, 122 Remparts.

Louisiane.

L'affaire de Coushatta.

DOCUMENTS OFFICIELS.

Un extra du *Watchman*, publié à Coushatta, paroisse de la Rivière Rouge, contient les documents suivants:

Adresse des habitants de la paroisse de la Rivière Rouge à ceux des paroisses voisines:

Nous, habitants de la paroisse de la Rivière Rouge, offrons à nos voisins et amis des paroisses voisines nos remerciements sincères et cordiaux et l'assurance de notre reconnaissance pour l'aide prompte et efficace qu'ils nous ont donnée à un moment où une émeute sérieuse était imminente, laquelle n'a été empêchée que par la promptitude et la détermination qu'ont mises nos amis à co-opérer avec nos fidèles enfants.

En dix ou douze heures nous avions un millier de braves cœurs prêts et résolus à risquer leur vie pour nous aider à défendre nos foyers, nos femmes et nos enfants. Nous devons à ces bienveillants amis une reconnaissance profonde et durable.

Aux gens de couleur nous dirons que notre conduite dans le cas actuel doit les convaincre pleinement de notre sincérité quand nous leur avons déclaré à plusieurs reprises que "notre lutte était seulement contre ceux d'entr'eux qui étaient assez fous et assez vicieux pour se liguer avec la horde de renégats et de carpet-baggers, qui depuis huit longues années se sont abattus sur notre population comme des vautours sur une proie, et dont la voracité parait insatiable." A ceux-là nous donnons un avertissement. A ceux qui veulent la paix et la rédemption de la Louisiane, nous garantissons une ample protection dans le libre et complet exercice de tous leurs droits civils et politiques légaux, et nous les engageons sincèrement à aller paisiblement et tranquillement vaquer à leurs travaux.

Quelques uns des mauvais blancs qui, depuis des années, inculquaient des idées vicieuses dans l'esprit des gens de couleur de la Rivière Rouge, et qui les soulevaient contre les véritables intérêts du pays, de la population blanche et de leur propre population, ont été arrêtés pour leur complicité dans une tentative d'assassinat préméditée contre notre estimable concitoyen Joseph B. Dixon. Ils ont offert leurs démissions et sont partis ce matin, d'après leur prière, sous la garde de quelques-uns de nos meilleurs citoyens, choisis par eux, pour quitter l'Etat et en promettant de ne plus y revenir, ainsi qu'on le verra par leur déclaration ci-annexée.

Coushatta, Le, 30 août 1874.

T. W. Abney, président du Comité exécutif, T. E. Paxton, G. B. Williams, J. W. Scudiford, W. A. Perry, J. Pierson, J. Lisso, L. E. Loye, C. D. Bullock, J. F. Stephens, D. M. Giddens, E. W. Rawl, A. S. B. Pior, B. S. Lee, W. S. Williams, G. W. Cawthorn, B. G. Kenney, J. Howard, J. P. Hyams, H. S. Bosly, Wm. Sprowl, R. D. Champion, et 500 autres.

Avant de quitter Coushatta sous l'escorte de plusieurs citoyens, MM. Dewees, Edgerton, Twitchell, Holland et Howell ont rédigé et signé devant le greffier de la Cour de District, la déclaration suivante:

Coushatta, Le., 29 août 1874.

Nous soussignés, fonctionnaires des paroisses de la Rivière Rouge et de De Soto, actuellement résidents de la paroisse Rivière Rouge, Louisiane, témoignons de ce qui suit:

Que nous proposons de notre part, de quitter l'Etat de la Louisiane et de rendre au peuple les emplois que nous occupons, et que nous demandons une escorte de citoyens pour nous protéger jusqu'aux frontières de l'Etat. Nous attestons, en outre, que les principaux citoyens de l'organisation politique de la population blanche ici ont fait tous leurs efforts pour protéger nos existences, et pour s'opposer à toutes les tentatives de violence contre nous. R. A. Dewees, collecteur des taxes de De Soto, F. S. Edgerton, shérif de la paroisse Rivière-Rouge, H. J. Twitchell, collecteur des taxes paroisse Rivière-Rouge, Clark Holland, enregistreur même paroisse et W. F. Howell.

Signé et scellé par moi le 29 août 1874.
J. P. Hyams,
Greffier de la Cour de District.

Suivent les démissions adressées à Kellogg par Holland, Twitchell, Dewees et Edgerton, en date du 29 août 1874. Elles sont conçues en trois lignes:

Je vous envoie ma démission de .... pour avoir son effet de cette date.

Celle d'Edgerton a une variante:

Je vous offre à vous et au peuple de l'Etat de la Louisiane ma démission comme shérif, etc.

Un nouveau journal vient de paraître à Donaldsonville sous le titre de *Ascension Leader*: il est rédigé par un nommé Philip Winfree, et il est républicain, bien qu'il s'intitule indépendant.

La *Sentinelle* de Thibodaux endosse l'adresse et les candidatures de la Convention de Bâton Rouge.

Nous lisons dans la *Sentinelle des Attakapas*, (dont par parenthèse nous n'avions pas reçu de numéro depuis longtemps):

AUDACIEUSE TENTATIVE D'INCENDIE. — Nous venons d'apprendre que la maison de résidence de M. Alexandre Declouet avait failli, lundi dernier, devenir la proie d'un incendie. Il n'y a presque pas de doute que c'était l'œuvre d'un incendiaire. Vers quatre heure de l'après-midi, on s'est aperçu qu'un nuage de fumée sortait des fenêtres d'une des chambres de l'entresol; l'alarme a été de suite donnée, et en accourant sur les lieux, on a trouvé les portes de la chambre où se trouvait le feu, fermées à clef. Le lit était en feu, les couvertures, la moustiquaire, les matelas ainsi que le lit lui-même étaient en partie consumés; le feu gagnait rapidement, et était déjà pris à une liasse de journaux sur une petite table où se trouvait une lampe. On est arrivé à temps pour arrêter le progrès de l'incendie.

On a tout lieu de croire que le feu a été mis par une jeune négresse qui se trouvait dans le moment dans la maison.

La *Sentinelle* consacre les lignes suivantes à un des candidats choisis à Baton-Rouge pour représenter la Louisiane au Congrès:

Le choix de M. Jos. A. Breaux, de la paroisse Ibérie, pour représenter ce District, est, nous le disons, des plus heureux. Ses chances de succès sont certaines, et nous croyons pouvoir lui prédire une majorité assez forte pour que M. Darral ne songe même pas à contester, *comme il est d'usage*, un siège qu'il quitterait avec tant de regrets.

M. Breaux est favorablement connu dans toutes les paroisses composant notre District; et, ceci, avec raison. Lancé seul dans le monde presqu'au début de la vie, et appelé, de bonne heure, à voler de ses propres ailes, il n'hésita pas à s'engager dans le sentier de l'industrie et du travail, qui le conduisit bientôt à la position éminente qu'il occupe maintenant aux yeux de ses concitoyens.

Il fut d'abord propriétaire-éditeur d'un journal publié à Plaquemines, paroisse Iberville. Il se livra, alors, dans ses moments de loisir, à l'étude de la loi, et exerçait sa profession lorsque la guerre éclata. Il s'enrola dans l'armée confédérée où il servit avec honneur pendant quatre années consécutives. Le conflit terminé, il revint au barreau où il acquit, bien vite la réputation et la position enviables qui lui sont si bien connues.

M. Breaux est un rude travailleur, et est doué d'une persistance sans égale. Son jugement est sain et sa perception claire et lucide. C'est pourquoi ses arguments ont toujours l'empreinte d'une force telle qu'il amène la conviction, souvent même, dans les causes les plus douteuses.

Nous ne doutons pas que ses qualités de cœur et d'esprit ne se fassent jour parmi les électeurs du District, et que le deux novembre ajoutera une victoire de plus à la population louisianaise dans la personne de notre candidat.

Les meilleurs lits à fond élastiques se trouvent chez Jos. B. Hubbard, 122 Remparts.

Dans cinq jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Dans cinq jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Dans cinq jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Dans cinq jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.
Dans cinq jours le grand tirage
De la loterie de la Louisiane.

ASSESSEMENTS.— Nos. 170, 171, 172, et 173. Voyez à la colonne des notices spéciales la mort de J. G. McLearn, C. Schniderer, Peter Werckle et A. C. D. Barbier. Payable au bureau de l'association "Mutual and Benevolent Life Insurance" de la Louisiane, rue du camp, No 19.

GUERRE DE RACES.

Nous extrayons les passages suivants d'un article du *Herald* portant le titre ci-dessus.

......La répugnance mutuelle des deux races est réelle et profonde, et là où les gouvernements d'Etat sont impuissants à tenir de si dangereux éléments en échec les plus graves conséquences sont à craindre.

Il a toujours été prédit par nos hommes d'Etat, avant notre guerre civile, que l'émancipation serait suivie d'une guerre de races sans merci, et les observateurs étrangers les plus éclairés ont adopté cette opinion. Le philosophe de Tocqueville a dit, dans son grand ouvrage sur nos institutions: "Je suis obligé de confesser que je ne regarde pas l'abolition de l'esclavage comme un moyen de prévenir un conflit entre les deux races des Etats-Unis..." Il est naturel d'admettre que cette opinion avait quelque raison d'être; autrement elle n'aurait pas été soutenue par tant d'hommes de haute portée. Neuf ans d'expérience depuis la guerre ont à peu près convaincu le monde que leur appréhension du danger était prodigieusement exagérée, sinon absolument chimérique. Mais les récents incidents du Sud ont rendu nécessaire de revenir sur cette opinion et d'examiner si les anciennes craintes étaient réellement sans fondement....

Le *Herald* constate qu'il n'y a ni harmonie ni concert d'action entre les deux races. En politique les nègres sont tous d'un côté et presque tous les blancs de l'autre.

Le *Herald* conclut en recommandant la patience aux blancs, sous peine d'attirer l'intervention du gouvernement fédéral dont ils ont déjà eu assez.

L'expérience, continue le *Herald*, leur a appris à quelles exagérations monstrueuses les plus légers troubles donnaient lieu de la part de la presse incendiaire du Nord et l'effet inflammatoire de ces exagérations pour exciter des passions dont les meneurs de parti ne manquent pas de tirer avantage. Nous faisons appel aux patriotes réfléchis du Sud pour qu'ils sauvent leur malheureuse section des horreurs d'une nouvelle oppression fédérale qui accompagnerait ou suivrait une guerre de races.

Trop tard, l'intervention est décrétée et elle était inévitable, car on eût inventé un prétexte s'il l'eût fallu. Cela fait partie du plan de campagne de Grant pour une réélection.

Il faut faire tout de suite
Ce que l'on est bien décidé à faire.
Achetez donc immédiatement
Votre billet de loterie
Pour le tirage du 12.
Il faut faire tout de suite
Ce que l'on est bien décidé à faire.
Achetez donc immédiatement
Votre billet de loterie
Pour le tirage du 12.

CRIME DIABOLIQUE COMMIS SUR UN FRANÇAIS.

Nous trouvons dans le *Courrier des Etats-Unis* les détails suivants sur le crime déjà relaté dans nos dépêches.

Il n'est guère possible d'imaginer une atrocité plus barbare que le crime dont vient d'être victime un de nos compatriotes nommé Auguste Gardner. Nous avons déjà raconté, d'après le télégraphe, que ce malheureux, après avoir été dévalisé sur la voie du chemin de fer, près d'Henryville, dans l'Indiana, avait été attaché aux rails, et que, un train survenant lui ayant coupé la jambe gauche, il avait succombé à cette horrible amputation. Nous nous refusions à croire d'abord à la réalité d'un aussi abominable forfait; mais il est malheureusement confirmé, et les détails que nous avons sous les yeux les rendent plus révoltants encore. Ils ont été donnés *in extremis* par la victime elle-même au conducteur du train suivant qui l'a recueilli:

Mon nom est Auguste Gardner. Je suis né en France, et il n'y a que peu de temps que j'en suis arrivé. J'ai 23 ans. Je n'ai ni parents ni amis en ce pays. Mon père est mort. J'allai à Louisville pour chercher de l'ouvrage, et comme j'avais peu d'argent j'y allais à pied. Il devait être environ 10 heures du soir quand trois hommes sont venus à moi, comme je marchai le long des rails. L'un d'eux m'a demandé de l'argent. Je lui ai répondu que j'étais pauvre et n'avais que quelques dollars. Alors ils s'emparèrent de moi, et pendant que deux me tenaient le troisième a fouillé mes poches et a pris mon porte-monnaie et tout ce que je possédais. Ils m'ont ensuite étendu sur les rails. Pensant qu'ils voulaient me tuer, je leur ai demandé de me laisser la vie. Ils ne m'ont rien répondu, mais l'un a tiré une longue corde de sa poche et ils ont commencé à m'attacher aux rails. J'étais très effrayé et je les ai conjurés de ne pas faire une pareille chose, en leur disant que je ne les connaissais pas, que je ne leur avais jamais fait de mal et que s'ils me laissaient aller je ne dirais rien de ce qui était arrivé. Pendant que je parlais et les suppliais, ils achevaient de m'attacher dans le sens de la longueur des rails. La corde était enroulée autour de ma ceinture, de mes bras et de mes jambes. Je ne pouvais remuer aucun membre. Je les priai encore de ne pas me laisser dans cette position, mais ils s'éloignèrent.

Sachant qu'un train devait passer bientôt, je fis tous mes efforts pour me délivrer, bien que pensant que je n'y réussirais pas. Cependant, après des efforts répétés, je parvins à mettre mes bras et mon corps en dehors des rails, mais il me fut impossible de dégager ma jambe gauche. J'appelai de toute ma force, espérant attirer quelqu'un, mais personne ne vint. Il pleuvait abondamment et il faisait très noir. J'étais là depuis une demi-heure, quand j'entendis le sifflet de la vapeur. Je ne puis dire ce que j'éprouvai alors. Quelques secondes après, le train était près de moi. Je poussai un cri et fermai les yeux. Les wagons passèrent sur moi, et les roues coupèrent ma jambe ainsi que la corde qui la retenait. Mes souffrances étaient atroces; je me traînai à quelques pas. Puis je m'évanouis, et quand je revins à moi j'éprouvais une soif ardente. Comme il pleuvait encore, je creusai un trou dans la terre, près de mon visage et avec mes doigts, pour pouvoir recueillir de l'eau. J'en obtins ainsi quelques gouttes. Ma faiblesse était telle que je ne pouvais pas remuer; j'appelai souvent pendant la nuit, mais personne ne vint jusqu'au matin, au moment où l'on m'a trouvé.

Le jury chargé de l'enquête sur le corps du malheureux Gardner "a déclaré qu'il est mort en conséquence du passage de wagons sur son corps, et qu'il avait été attaché aux rails par des gens inconnus du jury."

Les citoyens de Henryville ont offert une récompense de $1,000 pour la découverte des bourreaux de Gardner. Trois individus, Bob Thomas, A. Lewis et E. Clark sont arrêtés comme auteurs présumés de ce crime inqualifiable. Si leur interrogatoire prouve qu'ils sont coupables, ils seront sans doute pendus sommairement, et ils ne l'auront pas volé.

On lit à ce sujet dans le *Telegram*:

Les détails sur la manière dont un pauvre Français a été attaché sur une voie de chemin de fer près d'Henryville (Indiana) par trois brigands qui lui avaient d'abord volé cinq dollars, tout ce qu'il possédait sur terre, sont des plus horribles que nous nous souvenions avoir jamais lus. Il est pénible de penser qu'une cruauté aussi diabolique puisse exister dans l'espèce humaine, mais d'après la déclaration catégorique de cet homme infortuné, qui a perdu la jambe avant de pouvoir se débarrasser des cordes qui le retenaient, l'exactitude du fait ne peut sembler douteuse. Il est très improbable que les auteurs de cet horrible outrage soient capturés, mais s'ils le sont, leur pendaison sera sûrement un châtiment trop doux pour leur crime.

Nous reproduisons ici la dépêche qui a paru dans l'*Abeille* de samedi:

Jeffersonville, 4.—A l'instruction d'hier, Clark et Lewis ont été retenus en prison pour le meurtre d'Auguste Gardner. Ils ont été envoyés à la geôle de Charleston sous une forte garde hier soir. On dit que leur avocat demandera un writ d'habeas corpus. Si cela a lieu, on croit qu'un comité de vigilance s'organisera tout aussitôt pour le pendre.

Alors un combat terrible en résulterait, car on dit que le shérif est décidé à protéger les prisonniers à tout hasard.

Meubles de salle à manger, sideboard avec dessus en marbre,—pour $37 seulement, chez Jos. B. Hubbard, 122 Remparts.

UN NOUVEAU JOURNAL RADICAL A NEW-YORK.—On annonce la fondation d'un nouvel organe républicain qui prend le nom de *Republic*.

Cette feuille appartient à une société qui vient de s'établir et qu'on appelle la New-York Republican Newspaper Association. Cette société, qui dispose d'un capital de $500,000, représenté par cinq cents actions de $1,000, a pour directeurs MM. C. C. Norvell, E. B. Wesley et T. C. Platt.

M. Norvell, qui, depuis que le *New-York Times* existe, a été chargé de sa partie financière, prend la rédaction en chef de la *Republic* dont MM. Wesley et Platt deviennent les administrateurs. M. Wesley, qui a été un des fondateurs du *New-York Times*, est un riche banquier. Quant à M. Platt, il est également banquier à Ithaca, et représente au Congrès le comté de Tompkins (New-York). Le premier numéro de la *Republic* paraîtra le 24 courant.

La *Republic* semble surtout destinée à faire une rude concurrence au *Times*, et monté sur le pied où il le sera, le nouveau journal ne sera certes pas un rival à dédaigner.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Enregistrement.

Les enregistreurs radicaux nommés par M. Kellogg, qui en leur accordant un certificat d'honnêteté leur a donné une non valeur, puisqu'il n'a pas qualité pour cela, ne manquent pas une occasion de frauder les conservateurs au profit de l'usurpation.

Il faut que nos *surveillants* soient bien attentifs et ne les perdent pas de vue un seul instant.

On peut être certain d'une chose, c'est que M. Kellogg a choisi ces enregistreurs exprès et sur de bonnes recommandations.

Ce sont des tricheurs de profession; ils tricheraient par principe et pour le plaisir de le faire, s'ils n'avaient pas un intérêt plus sérieux en vue.

Dans le cinquième ward, les enregistreurs ont fait arrêter, samedi après-midi, un français de naissance, mais depuis plus de vingt ans naturalisé citoyen américain, M. Noblet, qui s'était présenté pour se faire enregistrer.

On a pris pour prétexte qu'il y avait une erreur de forme dans ses papiers; mais ce qu'il y a de plus fort, c'est qu'on a gardé les dits papiers.

Dans le 4me ward, le nommé J. B. Roudanez a fait aussi arrêter deux français naturalisés, samedi après-midi, Emile Quant et E. Manseword, en alléguant fraude de leur part.

Ces cas doivent être référés aux comités chargés de veiller à ce qu'on ne touche pas aux droits des étrangers naturalisés, en particulier, et à ceux de tous les votants conservateurs en général.

Dans le 5me ward, il y a un comité de quinze citoyens, avec M. G. Bonnafon comme chairman, qui a été formé pour remplir cette mission.

Nous supposons qu'on a pris les mêmes mesures dans le quatrième ward également.

Jugeant des autres par lui-même.

Le *Republican*, journal officiel du radicalisme et de la spoliation, se réjouit si fort de voir l'homme au cigare envoyer des troupes en Louisiane pour intimider les votants blancs, qu'il se permet de faire le bravache, comme ces petits mauvais sujets qui ont pour ami au collège quelque grand garçon et qui se cachent derrière son dos lorsqu'ils veulent agacer avec impunité leurs camarades.

Le *Republican* se vante à tort d'avoir effrayé l'*Abeille*, en même temps que le *Picayune* et le *Bulletin*, avec ses menaces d'intervention fédérale.

Nous parlons pour nous même, laissant à nos confrères le soin d'en faire autant, et nous apprendrons à la feuille de M. Kellogg, qui se publie aux dépens des contribuables de l'Etat, qu'on ne nous fait pas peur aussi facilement que cela. Nous ne redoutons pas les troupes par elles mêmes, car nous ne sommes pas en rébellion contre le gouvernement des Etats-Unis et nous savons que le soldat est presque toujours loyal et non politicien.

Mais nous savons aussi que ces troupes seront directement sous le contrôle du *Ross Packard* et qu'il fera tout au monde pour les employer à son profit, en secondant les fraudes de M. Kellogg.

Maintenant, le journal radical a une phrase très ampoulée que nous ne comprenons guère, peut-être parceque ne faisant usage que d'une "langue étrangère à la Louisiane", nous ne saisissons pas bien toutes les finesses de la langue anglaise.

Le *Republican* dit: "L'arrivée des troupes dans l'Etat remplira d'une joie *sereine* tous les hommes réellement honnêtes et honorables, tandis que les coquins et les bandits trembleront de peur jusqu'au bout de leurs bottes."

C'est admirable de tartufferie, et Beecher n'eut pas mieux dit au prêche pour faire pleurer de béatitude également *sereine* un millier de ses pénitentes!

Le *Republican* dame le pion à tout ce que nous avons vu jusqu'à présent; il veut renverser l'ordre social et pour lui le blanc est *noir* et *vice-versa*.

Vrai, si l'opinion publique prenait pour base de ses jugements les appréciations du journal radical, nous plaindrions fort le monde!

Il y aurait une autre manière d'interpréter la phrase en question du *Republican*, ce serait de la prendre comme un *lapsus calami*, une de ces erreurs d'impression, comme on en commet parfois; et de ne pas trop attacher d'importance à ce que l'organe officiel ait interverti l'ordre des choses, en appelant les honnêtes gens des coquins et ses amis des honnêtes gens.

LES PETITS SAINTS NOIRS.

Leurs faits et gestes.

Nous donnons en fait qu'il n'y a pas une population moins sanguinaire que la nôtre, malgré les grandes phrases des deux journaux radicaux de la Nouvelle Orléans, le *Times* et le *Republican*, et il n'est pas une autre population peut-être qui ait fait preuve d'autant de modération dans les circonstances présentes.

Sans compter tout ce qu'elle a eu à subir sous le régime de l'usurpation, elle subit actuellement sans se révolter les insolences des nègres, rendus audacieux depuis qu'on leur a donné à entendre que le président des Etats-Unis devait envoyer des troupes en Louisiane tout exprès pour les aider à massacrer les blancs.

Nous avons parlé déjà des désordres qui ont eu lieu, il y a trois ou quatre jours, rue de l'Esplanade près de l'encoignure Claiborne, désordres que la police, — qui coûte cependant assez cher aux contribuables blancs, — n'a même pas essayé de réprimer.

Samedi après midi, il y a eu du nouveau. Un citoyen respectable a été assommé par une vingtaine de nègres armés de bâtons tandis qu'il s'en retournait tranquillement chez lui après s'être fait enregistrer au *poll* du troisième ward, malgré l'intervention de la police, et peut-être à cause de l'intervention de la police, car cette brave police de M. Kellogg, qui sait au besoin mitrailler le peuple qui paie pour son entretien et pour ses armes, a montré tant de mollesse dans cette circonstance, qu'on peut à bon droit l'accuser de complicité.

Dimanche soir, autres désordres rue des Remparts, entre Quartier et Esplanade.

Une vingtaine de nègres à moitié ivres s'attaquaient à cinq jeunes garçons blancs qui se promenaient tranquillement, en les accablant de coups. Ces misérables les eussent assommés tout-à-fait, s'ils ne s'étaient pas courageusement défendus.

Nous tenons ces renseignements d'un citoyen véridique qui a assisté de loin à cette lutte inégale.

Pendant que ces troubles ont lieu dans la ville, les métropolitains sont occupés à garder M. Kellogg, qui passe toutes ses nuits à la nouvelle maison d'Etat, ancien hôtel St-Louis.

Nous avons déjà dit que cela ne pouvait pas durer.

Nous avons lieu de nous attendre à ce que la police protège les citoyens et leurs propriétés, elle n'est payée que pour cela, mais si elle manque à sa mission, nos ennemis politiques ne peuvent pas crier à la révolution et à la rébellion dans le cas où les ligues blanches de protection se verraient forcées d'organiser des patrouilles pour remplacer la police de son mieux et pour faire justice des perturbateurs de la paix.

Il y a des bornes à la patience humaine et celle de notre population, déjà si rudement mise à l'épreuve, commence à tirer à sa fin.

On nous dit que cette abstention de la police urbaine signifie bien clairement que Kellogg et ses pareils voudraient précipiter un conflit de races pour avoir le prétexte de crier au massacre.

Si tel est le but des aventuriers qui prétendent s'imposer à nous par la force, ils l'atteindront probablement avant longtemps, mais si nous devons recourir à cette extrémité nous prendrons le monde à témoin que notre population poussée dans ses derniers retranchements aura été placée dans un cas de légitime défense.

La responsabilité pèsera sur les lâches instigateurs de ce conflit possible, et l'opinion publique jugera.

Toujours la Ligue Noire.

Dans une réunion de club, hier soir vers huit heures, rue Derbigny, entre Douane et Bienville, plusieurs coups de pistolet ont été tirés par des nègres.

Louis Falk a été blessé à la joue droite par un certain John Vigers. La blessure n'est pas grave cependant. Tous les deux ont été arrêtés, mais Louis Falk a été relâché sur parole, tandis que John Vigers a été mis sous les verrous par le sergent Thibaut de la police métropolitaine.

Coups de couteau.

Quand une femme a deux amants à la fois, il y a cent à parier que cela finira par une petite tragédie.

Tel a été le cas avec une donzelle du nom de Mary Emmet, qui tenait enchaînés à ses pieds deux nègres se faisant appeler Dan Emmit et Phil. Hammond, auxquels elle accordait également ses faveurs. L'ignorance est souvent essentielle au bonheur, dit-on.

Les deux Lovelaces africains ignorant la double infidélité de la dame de leurs pensées, vivaient en parfaite intelligence, quand le hasard,—qui prépare souvent de ces coups cruels,—les a fait se rencontrer à la même heure, dimanche soir, devant la porte de la trop séduisante Mary Emmet.

Ils se sont questionnés mutuellement en roulant des yeux furibonds, et lorsqu'ils ont appris la vérité entière, ils ont décidé d'un commun accord qu'ils se couperaient la gorge à coups de couteau et que le vainqueur prendrait la femme.

Tous les deux étaient armés et tous les deux ont dégainé, en prenant les étoiles comme témoins de leurs exploits.

Phil Hammond a porté le premier coup et a fait une entaille assez profonde au côté gauche de Dan Emmit. Voyant, cependant, que son adversaire furieux de sa blessure se précipitait sur lui avec une énergie féroce, il a pris le parti de lui tourner le dos sans cérémonie. Une course éperdue s'en est suivie; Hammond courait bien, mais Emmit courait encore mieux et a fini par l'atteindre en lui infligeant une blessure, qui, hélas, ne lui permettra pas de s'asseoir de longtemps.

Sur ces entrefaites, un gardien de la paix a paru qui a conduit à la calaboose la syrène Mary Emmit et ses deux poursuivants d'amour.

Un premier incendie.

Vers quatre heures, dimanche matin, le feu a pris dans une maison en bois à un étage, sise rue Dorgenois, entre Palmyre et Gasquet, appartenant à M. Saill et habitée par lui.

La bâtisse a été complètement détruite; elle était évaluée à $1500 et assurée pour $1000 dans la compagnie des Marchands.

La maison voisine appartenant à M. Rodek et habitée par lui et par M. Martin Truneau a été également la proie de l'élément destructeur.

La bâtisse était assurée pour $1100 dans la compagnie des Marchands. Les pertes sur les meubles de M. Rodek sont également couvertes par une assurance de $300, et les pertes de M. Truneau par une assurance de $500, toutes dans la même compagnie.

Deux autres incendies.

Vers onze heures dimanche soir, le feu s'est déclaré dans une maison de la rue Marengo, entre Live Oak et Magazine, la propriété de la ville et servant d'école publique. Il a été éteint sans beaucoup de dégâts, mais on a reconnu distinctement la main d'un incendiaire, car les murs avaient été arrosés d'huile de pétrole.

Vers une heure hier matin, un second incendie a éclaté rue des Remparts près Louisa, dans une maison appartenant à M. Fligel, qui a été complètement détruite.

Les pertes sont évaluées à $1500 et sont plus que couvertes par une assurance de $1900 dans la Compagnie des Marchands. Les meubles étaient assurés dans la Compagnie Teutonia pour $1000.

Le feu s'est communiqué à la maison voisine, appartenant à M. Brown, qui a subi le même sort. Les pertes sont évaluées à $1500 et couvertes par une assurance, mais on ignore dans quelle compagnie. Les meubles sont assurés pour $400 dans la Compagnie Atlas.

Les flammes ont gagné encore la maison appartenant à Mlle Miller et habitée par elle. Les pertes sont évaluées à $3,000, couvertes en grande partie par une assurance dans la compagnie du Peuple.

La maison habitée par Mme Remick a été également détruite avec une perte de $1800, encore partiellement couverte par une assurance dans la compagnie du Peuple.

Le feu s'est arrêté à la maison occupée par M. Silver, après l'avoir à moitié consumée. Pertes évaluées à $800; montant de l'assurance inconnu.

On a lieu de croire que cet incendie est l'œuvre d'un malfaiteur.

L'alarme a été donnée par la boite No 314.

Encore un petit incendie.

Le feu a éclaté, à cinq heures, hier après-midi, dans la maison rue Melpomène No 189, appartenant à M. Leahy et occupée par M. Blaise.

La bâtisse a été partiellement endommagée, et les dégâts, qui sont évalués à $800, seront payés par la Compagnie Lafayette.

On ignore l'origine de l'incendie.

Encore le feu!

A minuit et quart, ce matin, un incendie s'est déclaré dans la maison à un étage, sise rue des Bons Enfants, entre Génie et Barthélemy, appartenant à Mme Veuve Adolphe Cure et habitée par elle.

Le feu a pris dans la cuisine, et avant que les pompes eussent pu se rendre sur les lieux, la bâtisse entière était aux trois quarts consumée.

La maison était assurée pour $400 dans la compagnie des Marchands.

On est à peu près certain que cet incendie est l'œuvre d'un malfaiteur. Un agent du bureau des assurances a vu un individu qui sortait en courant de la maison, au moment où l'on commençait à voir paraître la fumée et lui a tiré trois coups de pistolet.

Il ne croit pas l'avoir atteint.

Les deux champions en natation.

Il y avait une foule très considérable dimanche après-midi à Milneburg, au bout du lac Pontchartrain, pour assister aux exploits nautiques des deux fameux nageurs, John Clarke et L. F. Gery.

A cinq heures, les deux hommes se sont mis à l'eau. La distance à parcourir était d'un mille et demi et ils l'ont franchie en 41 minutes et 30 secondes, Clarke distançant son concurrent de trente brasses à peu près.

Gery en sortant de l'eau a été pris de crampes très vives, mais il s'est bien vite remis et il a participé chaleureusement à l'ovation qu'on a faite au vainqueur.

John Clarke est un élégant et vigoureux nageur, aux membres bien découplés. On nous assure qu'il a lancé un défi au champion anglais qu'on a appelé l'homme poisson et qui est actuellement aux Etats Unis.

L. F. Gery est aussi un très habile nageur; s'il n'a pas l'élégance et l'agilité de Clarke, il a tout autant de vigueur.

Noyé.

On a trouvé flottant dans le fleuve, au pied de la rue Robin, hier après-midi vers six heures et demie, le corps d'un jeune garçon blanc inconnu, âgé apparemment de dix ans.

Le coroner a été averti et fera une enquête. C'est probablement un de ces malheureux newsboys, qui en se baignant dans le fleuve se sera aventuré trop loin et se sera noyé.

TEMPÉRATURE.— 7 sept. 1874.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	82	28
12 M.	87	31
3 P. M.	[illegible]	31
6 P. M.	[illegible]	30

Meubles de salon, à $56 et au-dessus, chez Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido.

Pourquoi attendre?
Vite, décidez-vous.
Allez au premier bureau acheter
Le billet de loterie
Qui gagnera le gros lot.
Pourquoi attendre?
Vite, décidez-vous.
Allez au premier bureau acheter
Le billet de loterie
Qui gagnera le gros lot.

35.
L'estomac comme un vengeur.—Pour toute violation des lois de la santé que nous commettons l'estomac inflige une punition. Des maux de tête, des maladies bilieuses, des attaques nerveuses, des constipations, des aigreurs, des nausées, débilité et hypocondrie, nous éprouvons tout cela et bien autre chose quand nous avons traité l'estomac d'une manière outrageante. Pour ramener cet organe à son état normal, pour l'apaiser, le régler et lui rendre la vigueur, il n'y a rien dans le monde d'aussi efficace que les "Stomach Bitters" de Hostetter. Sous l'opération de ce tonique végétal le suc gastrique devient un salutaire résolvant et reprend sa circulation naturelle. L'effet est le même dans les sécrétions bilieuses et sur tous les fluides du corps, et le résultat final est la disparition de tous les symptômes désagréables occasionnés par l'action rebelle de l'organe digestif.

Marié, jeudi 27 août 1874, à l'église St. Augustin par le Rév. J. A. Jobert, M. PROSPER CHARLES CABIRO à Mlle MARIE AMELIE FORTIER, tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Décédé, lundi, 7 septembre, à sept heures, à l'âge de soixante-neuf ans, JEAN JULES MAURIN, né en France et habitant la Nouvelle-Orléans depuis 41 ans. Les amis de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin, mardi, 8 septembre, à 10 heures. Le convoi partira de sa dernière résidence No. 448 de la rue [illegible], entre la rue Espagne et l'Avenue Washington.

Bureau du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of La.—Aux Nos. [illegible] de la rue du Camp, Nouvelle-Orléans, [illegible] septembre 1874.—Avis est donné aux membres de cette association de la mort de J. G. McLearn, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 1er avril 1874; de la mort de Conrad Schniderer, [illegible] Nouvelle-Orléans, le 10 mai 1874; de la mort de Peter Werckle, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 8 juin 1874; de la mort de A. C. D. Barbier, décédé à la Nouvelle-Orléans, le 14 juillet 1874. [illegible] au bureau de l'Association [illegible] rue du Camp, [illegible] 1874, à [illegible] heures de l'après-midi [illegible] décès.
6 sept—7t R. E. YOUNG, secrétaire.

Demande d'emploi.
[illegible] jeunes filles [illegible] coudre, blanchir [illegible] et faire la cuisine, et pouvant fournir d'excellentes recommandations [illegible] A. B. bureau de ce journal. 6 sept—3t

A Louer.
A des conditions très avantageuses, à de [illegible] rue [illegible], entre Royale et Bourbon.

[illegible] la Barque Française Ville de Bordeaux [illegible]

La Barque Française Ville de Bordeaux [illegible] PAUL GELPI & BRO.

Le Comité Central de l'Etat se réunira, au No 16 de la rue Carondelet, MERCREDI SOIR, 9 du courant, à sept heures. Tous les membres sont priés d'assister à la séance.
Sept—8 E. H. MARR, Président.

Aux votants Conservateurs du 5e Ward.—Les citoyens naturalisés et les étrangers qui sont disposés à être naturalisés [illegible] Club Central [illegible] rue des Remparts, pour être enregistrés sur les registres du club et obtenir les papiers de naturalisation [illegible]
8 sept—2t

Comité Central de l'Etat.—Chaque ward de la ville de la Nouvelle-Orléans a le droit d'être [illegible] membre du Comité Central de l'Etat. [illegible]
Sept. E. H. MARR, Président de la Convention.

Sociedad Hispano Filipina de Beneficencia [illegible]
Sept. J. SUAREZ, Secretario.

AVIS DU COMPTOIR D'ECHANGE.
Nouvelle-Orléans, 7 septembre 1874.
A une réunion de l'Association du comptoir d'échange de la Nouvelle-Orléans, tenue ce jour, les banques dont les noms suivent, ont été admises à l'unanimité comme membres de la dite Association, et leurs chèques seront reçus par cette Association:
Mechanics' and Traders Bank, Louisiana Savings Bank.
Signé: J. H. MAYNARD, Secrétaire, New-Orleans Clearing House Association.
8 sept—7t

En débarquement du navire Ville de Bordeaux.
VENANT de Bordeaux et à vendre par les soussignés: [illegible]
C. CAVAROC & SON, 26, rue Decatur.

En débarquement du navire Avenir,
VENANT de Marseille et à vendre par les soussignés: [illegible]
C. CAVAROC & SON, 28, rue Decatur.

Les Délices du Fumeur.
M. CASTILLO
A le plaisir d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a ouvert, à l'angle des rues Canal et Carondelet, un dépôt pour la vente de
Véritables Cigares de la Havana.
Les connaisseurs y trouveront les articles dans toute leur pureté.
Ils sont invités à venir en juger eux-mêmes.
M. CASTILLO annonce aux acheteurs en gros que le dépôt général de la
"Fragancia,"
la marque bien connue et favorite, est à son nouveau magasin, où tous les ordres sont promptement remplis. 8 sept—M. PP.

Sardines! Vinaigre! Cerises! etc.
En débarquement du navire Ville de Bordeaux, venant de Bordeaux. [illegible]
PAUL GELPI & BRO., 41, rue Decatur.

En débarquement du navire VILLE DE BORDEAUX, venant de Bordeaux.
60 barriques VIN ROUGE, [illegible] VIN BLANC, [illegible] EAU-DE-VIE [illegible]
A. ROSSEREAU & Co., [illegible] St-Louis.

MUSIQUES ET INSTRUMENTS.
Messieurs F. Charpaux & Cie.,
9.....RUE ROYALE.....9
ONT l'honneur d'informer le public de la Nouvelle-Orléans [illegible] pianos [illegible]

Boulangerie.
A LOUER, à des conditions libérales, la boulangerie du Vieux [illegible] M. N. FRÉCHOU, [illegible]

Avis.
ESPERANT obtenir la généreuse patronage accordé à feu mon prédécesseur, Alphonse Laine, j'annonce [illegible] que j'ai transféré mon Bureau de CHARBON, pour le moment, au No 167 de la rue de la Commune, entre les rues St Charles et Carondelet.
BY. J. MONTAGNET, agent, successeur d'Alphonse Laine, agent.

Le prix ($10.) DIX DOLLARS par ton [illegible]
UNION OIL COMPANY.
BIENVILLE OIL WORKS CO.,
LOUISIANA OIL COMPANY,
A. A. MAGINNIS' SONS.
21 août—1m. PP.

Trouvé.
Un porte-monnaie; la personne qui l'a perdu peut le réclamer chez M. J. E. [illegible], encoignure St-Philippe et Chartres.

MAGASIN DE CHAUSSURES,
Coin Bourbon et Douane.
F. SAMORINI, Propriétaire.
Fabrique à son établissement des chaussures pour dames, hommes et enfants, à des prix très modérés. [illegible]

M. CHS. GAULON,
COAL. COAL.
Marchand de charbon de Pittsburg de première qualité [illegible]

A vendre ou à louer.
UNE ferme située sur le chemin de la Métairie [illegible]
L. BRETON, [illegible] rue Dauphine [illegible]

A vendre ou à Louer Présentement.
UNE petite maison [illegible] rue des Remparts [illegible]
A louer pour le 1er Octobre [illegible]

Pension Privée d'Orléans.
CETTE Pension "HOTEL DES PLANTEURS" [illegible] BAIN GRATUIT.

Changement de Domicile.
L'ANCIENNE maison A. Pérez a transféré son magasin de PIANOS [illegible] PIANOS Pleyel [illegible] HARMONIUMS [illegible]

Entrepôt de volailles,
ON achète des volailles de la ville et de la campagne [illegible]

N'ASSUREZ PAS VOTRE VIE
AVANT DE CONNAITRE les AVANTAGES qu'offre notre
COMPAGNIE LOCALE
LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY
Qui vous donne tout ce que la sureté lui permet de vous donner.
PAS D'AUGMENTATION de primes.
Pas de retrait d'agences.
Une compagnie établie parmi nous et dirigée par les principaux négociants de la Nlle-Orléans.
SAM'L MANNING TODD, Président.
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur d'agences.
LUCIUS McADAM, Greffier.

CONSEIL DE DIRECTION.

E. J. HART,	JAS. I. DAY,
W. B. PIKE,	CHAS. CHAFFE,
JOHN I. ADAMS,	J. B. CAMORS,
E. A. TYLER,	GEO. A. FOSDICK,
HENRY ABRAHAM,	F. H. FAIRCHILD,
JOHN HENDERSON,	W. P. HARPER,
A. THOMSON,	W. B. SCHMIDT,
J. M. NEWMAN,	DAVID WALLACE,
ALEX. MARKS,	B. T. WALSHE,
EMORY CLAPP,	M. VOSS,
J. H. LALLANDE,	R. [illegible],
E. B. BRIGGS,	J. W. STONE.

Liste de polices
PAYÉES DE MAI, 1868, A AOUT, 1874.

NLLE-ORLÉANS.

Noms.	Montants.
ELIJAH PEALE	3,000
A. ROUSSET	[illegible]
TURIAF DUPRE	7,000
HANNIBAL H. HAMMOND	1,000
C. H. SLOCOMB	5,000
ED. BARNETT	5,000
THOMAS BIOIS	[illegible]
W. C. D. VAUGHT	[illegible]
JAMES McQUOID	[illegible]
E. TURKAUD	[illegible]
E. MARSH DENMAN	5,000
AUGUSTE CANDIDE	[illegible]
F. K. BERNARD	[illegible]
M. BOULLEMET	[illegible]
S. G. FERGUSSON	5,000
A. E. DELAVIGNE	[illegible]
J. B. BERTIN	[illegible]
PATRICK BLAKE	5,000
FRANK W. SEYMOUR	[illegible]
EDWARD MONTGOMERY	[illegible]
J. DUNSHIE	2,000
A. W. BORCROSS	500

LOUISIANE.

Noms	Dernière Résidence	Montant
Peter G. Quin	Paroisse St-Hélène	$10,000
D. Riggs	Bayou Sarah	1,000
Henry N. Rentrope	Paroisse St-Marie	2,000
C. L. Dutsch	Madisonville	5,000
D. W. Thompson	Paroisse St-Hélène	2,000
Simon M. Hart	Campte	5,000
Bailey E. Chaney	Baton-Rouge	500
J. H. Knox	Paroisse Morehouse	5,000
James K. Wards	Paroisse Bossier	5,000
C. W. Lewis	Shreveport	2,500
Letitia V. Looney	"	10,000
Clément F. Calhoun	"	2,000
Samuel Peters	"	4,000
W. F. Haifleigh	Paroisse St-Marie	2,000
H. F. Maron	Abbeville	5,000

MISSISSIPPI.

Noms	Dernière Résidence	Montant
W. H. Williams	Canton	$1,000
John H. Waller	[illegible]	[illegible]
Richard Taylor	Meridian	1,000
James L. Pierce	Jackson	5,000
J. A. T. Mason	Hazlehurst	2,000

TEXAS.

Noms	Dernière Résidence	Montant
W. A. Orul	Indianola	$2,100
Thomas Chapman	Hempstead	5,000
WM. J. Gorham	Longview	5,000

CAROLINE DU SUD.

Noms	Dernière Résidence	Montant
Charles P. Bolton	Cawwaysboro	$2,000
E. G. Gage	"	1,000
W. J. Blake	Columbia	1,500

ALABAMA.

Noms	Dernière Résidence	Montant
Peter Loffre	Mobile	$2,000
Vincent M. Byrnes	"	1,500

On demande, en ville et à la campagne des agents actifs avec lesquels il sera conclu des arrangements très avantageux. S'adresser au LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE CO., au coin des rues Carondelet et Gravier Nlle-Orléans. 1er sept—1m&PP

AUX FAMILLES.
LES soussignés signalent respectueusement à l'attention du public le fait qu'ils ont l'intention d'ouvrir, le 1er septembre 1874, une ECOLE SUPERIEURE se rattachant à leur ECOLE DE GARÇONS: ils mettront ainsi les élèves à même d'achever leurs études dans une institution locale, à des conditions fort modérées.
La direction des classes de l'école supérieure sera confiée au professeur G. GESSNER. Le professeur F. FRIKE se chargera du département des affaires.
CONDITIONS: Ecole Supérieure, $5 par mois. Ecole des garçons, de $2 à $5 par mois, payable d'avance.
Il y aura, entre les études ordinaires, des classes de latin et de grec que formera le professeur GESSNER.
Les demandes d'admission à l'une ou l'autre de ces institutions doivent être adressées à l'école située au No [illegible] de la rue Bourgogne, entre les rues Conti et St-Louis.
La classe préparatoire des petits enfants et l'école des demoiselles seront, à la fin de ce mois, au No 83 de la rue des Remparts, coin Bienville, où les demandes d'admission seront reçues dès aujourd'hui. Le prix est de $2 à $5, par mois.
LES DIRECTEURS DES ECOLES ALLEMANDES-AMERICAINES.
Aux Nos [illegible] de la rue Bourgogne et [illegible] de la rue des Remparts.
Nouvelle-Orléans, 27 août 1874. 29août—1m

Assessements de Ville.
AVIS AUX CONTRIBUABLES.
DÉPARTEMENT DES ASSESSEMENTS, Hôtel de Ville, Salle 15, Nlle-Orléans, Lne., 16 août 1874.
Conformément à la section sept de l'Ordonnance de la ville No. 71, série d'administration, avis est donné que l'assessement sur les immeubles et les meubles, dans les limites de la ville, pour l'année 1875 est achevé; que les tableaux seront exposés, pour inspection et rectifications, aux bureaux du département des Assessements, salle 15 de l'Hôtel de Ville, tous les jours (les dimanches exceptés) de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, pendant les trente jours qui suivront la présente date. Toutes les plaintes relativement aux assessements seront prises en considération pendant les dits trente jours.
Avis est donné aux contribuables de s'occuper de leurs assessements en personne, car aucune demande de [illegible] ne prendra en considération [illegible]
[illegible] H. F. STURCKEN, Administrateur.

Avis aux contribuables.
Bureau du Board d'Assesseurs de l'Etat, 19 rue Carondelet.
Nlle-Orléans, 1er Août 1874.
AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nlle-Orléans que les assessements de l'Etat pour l'année 1874 sont achevés, et que les tableaux en seront exposés, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, jusqu'au 31 août 1874, afin que les contribuables puissent les examiner.
WILLIAM H. DECKER, Président du Board d'Assesseurs d'Etat.
N. B.—Les contribuables sont priés d'apporter leurs reçus de l'année dernière ou une description des propriétés du district [illegible]
WILLIAM H. DECKER.

Aux Familles.
Exercices Gymnastiques.—Le cours, pour les jeunes garçons, au Gymnase de M. HAMMERSLEY, No. 85 de la rue St-Charles, commencera le 1er septembre. [illegible]
HARRY HAMMERSLEY, Maître d'armes et directeur.

Demande.
ON demande [illegible] des dames pour vendre la machine à coudre [illegible] la "GREGG SEWING MACHINE." [illegible]

Nourrice.
UNE française [illegible] nourrice [illegible] de l'Abeille.

L'HUILE D'ASSURANCE.

L'HUILE D'ASSURANCE

Est une huile d'éclairage, parfaitement pure et dont l'usage n'offre absolument aucun danger; elle est distillée et raffinée uniquement pour les lampes ordinaires dont se servent les familles.

Elle a les trois qualités essentielles: la sureté, l'économie et le brillant.

Elle ne fait pas explosion et ne s'allume pas dans une lampe.

On peut l'employer, en toute sureté dans une lampe à huile kérosène ou de charbon, sans changer de bec.

Sa lumière est claire, douce et brillante, égale à celle du meilleur gaz de charbon; elle fait moins de fumée et a moins d'odeur que les huiles minérales.

Elle est fortement recommandée par les officiers des compagnies d'assurances, les chimistes et les bureaux de santé.

ELLE NE PRÉSENTE AUCUN DANGER, MÊME ENTRE DES MAINS INHABILES. SI UNE LAMPE PLEINE DE CETTE HUILE EST RENVERSÉE OU TOMBE, LA LUMIÈRE EN EST ÉTEINTE IMMÉDIATEMENT, CAR L'HUILE EST D'UNE GRANDE DENSITÉ ET NON INFLAMMABLE.

La distillation et le raffinage sont confiés à des personnes expérimentées, en vue de l'obtention d'un résultat strictement uniforme et une protection sûre pour le consommateur.

Le propriétaire de l'HUILE D'ASSURANCE signale à l'attention de toutes les parties intéressées les extraits suivants des nombreux certificats qui lui ont été adressés au sujet de l'excellence de son huile:

Laboratoire du Bureau de Santé.
Etat de la Louisiane.
No 108 de la rue du Canal.
Nouvelle-Orléans, 24 juin 1874.

Je certifie avoir analysé l'HUILE D'ASSURANCE que vend M. Wm. E. JERVEY, surintendant, au No 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans.

Je me suis assuré que la température à laquelle cette huile donne une vapeur inflammable est de près de 20° Fahrenheit au dessus de notre plus grande chaleur d'été et de [illegible] au-dessus du "jet" de la plupart des huiles provenant du pétrole et qu'on emploie habituellement. Je me suis assuré [illegible] que l'huile brûle bien, dans une lampe ordinaire à mèche plate et qu'il n'y a pas de ventilation dans le [illegible] du bec [illegible].

Son "jet" lui donne un grand avantage sous le rapport de la sûreté, et cet avantage, joint à ses autres propriétés, en fait une huile supérieure pour les maisons.

S. S. HERRICK, D. M.,
Inspecteur du Premier District et chimiste du Bureau de Santé.

J'ai assisté à l'analyse de l'HUILE D'ASSURANCE par le Dr. HERRICK, et certifie que son rapport est exact.

Les huiles de cette qualité sont PARFAITEMENT SURES pour l'éclairage.

C. B. WHITE, D. M.,
Président du Bureau de Santé.

Le Dr. I. L. CRAWCOUR, chimiste et médecin distingué, ancien professeur de chimie et professeur de médecine à l'Ecole de Médecine de la Nouvelle-Orléans, donne le témoignage suivant:

"J'ai analysé avec soin l'huile d'ASSURANCE qui se vend au No. 95 de la rue Gravier, Nouvelle-Orléans. Elle donne, dans une lampe ordinaire à huile kérosène, une lumière claire et blanche; elle est presque inodore, a une densité supérieure et un jet élevé. Elle est donc aussi sûre qu'une huile végétale ou animale quelconque. La flamme d'une chandelle ou d'une allumette s'y éteint. Elle n'est inflammable qu'à une température élevée."

I. L. CRAWCOUR, D. M.

L'HUILE D'ASSURANCE se vend à un prix qui la met à la portée de toutes les classes de consommateurs. Le prix de détail a été fixé à

Cinquante Cents le Gallon.

On la livre, après un jour d'avis, dans tous les quartiers de la ville, sans frais extra.

Elle ne se vend qu'à la Nouvelle-Orléans, aux Nos 95 et 97 de la rue Gravier.

Pour les planteurs et les marchands de la campagne, on la met en canistres ou en barils.

La maison expédie pour n'importe quel point, moyennant cinq piastres, une caisse contenant dix gallons.

Adresser les ordres à

Wm. E. JERVEY,
SURINTENDANT,
Nos 95 et 97 de la rue Gravier,
Nouvelle-Orléans.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 7 SEPT.—CLASSE No [illegible].

36	44	5	62	55	9	37	[illegible]	[illegible]	28	45	22

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les [illegible] Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 7 sept. 1874.
[illegible] Commissaires.

INSTITUTIONS.

Collège Commercial de ST-STANISLAS.
Baie St-Louis, Mississippi.
LA [illegible] session de cette Institution commencera le [illegible] septembre. [illegible] Chartres et Quartier. [illegible]
1er sept—1m. [illegible] GABRIEL.

INSTITUTION D'AQUIN.
Au No [illegible] du chemin du Bayou, près Claiborne.
[illegible] H. [illegible], Principal.
Cette institution commencera sa [illegible] session annuelle MARDI, 1er septembre 1874.
Les familles sont priées d'y envoyer leurs enfants sans retard afin qu'ils puissent profiter de tous les avantages du cours.
Pour les conditions et autres informations, s'adresser à l'Institution. [illegible]—1m

Institution Commerciale et Classique,
Pour les jeunes garçons [illegible] de plus de 6 ans.
[illegible] M. [illegible], Principal.
LA [illegible] session commencera le LUNDI, 7 septembre 1874. No. [illegible] de la rue St-Charles, [illegible] de Tivoli. Pour les conditions, s'adresser au Principal à l'Institution, de [illegible] heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
[illegible]—1m.

INSTITUTION DUREL,
[illegible]....rue Bourgogne.........91
RE-OUVERTURE DES CLASSES, MARDI 1er SEPTEMBRE.
[illegible]

JEFFERSON ACADEMY
No. [illegible] de la rue Bourbon, [illegible] les rues Bienville et Douane.
—DIRIGÉ PAR—
G. J. LORD.
La session de 1874-75 de cette institution commencera MARDI, 1er septembre. Les élèves devront être [illegible] classes [illegible].
Pour les prospectus, etc., s'adresser à l'Institution. [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS Pour les Demoiselles,
Dirigé par Mme [illegible], successeur de Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON, No [illegible], rue Dauphine, entre [illegible] et Hôpital.
La réouverture des classes aura lieu MARDI, 1er septembre 1874. La directrice compte sur l'assiduité des élèves. [illegible]—1m

L'Union Française,
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 9.
Le public est informé que l'Union Française tient à sa disposition des cultivateurs, artisans, [illegible] ouvriers en tous genres. Les bureaux sont ouverts pour recevoir les demandes des travailleurs et celles des personnes désirant les employer. Un cours d'anglais gratuit a lieu au siège de la société les Lundi, Mercredi, Vendredi [illegible] heures.
12 juin—[illegible] Président, L. BRETON.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau [illegible] de l'enregistrement des votants.
Nouvelle-Orléans, [illegible] juin 1874.
Les endroits suivants ont été désignés pour l'enregistrement des électeurs des différents précincts d'élection de la paroisse d'Orléans:

Premier Precinct.
Compris entre les rues Félicité, Thalie et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—PERRY S. EMERSON.
Bureau au No [illegible] de la rue St-Charles.

Deuxième Precinct.
Compris entre les rues Thalie, Julia et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS. H. WYNNE.
Bureau au coin des rues [illegible] et Carondelet.

Troisième Precinct.
Compris entre les rues Julia, Canal et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—DAN'L A. ROSE.
Bureau au No [illegible] de la rue [illegible].

Quatrième Precinct.
Compris entre les rues Canal, St-Louis et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—A. [illegible] KENNER.
Bureau [illegible] entre [illegible] Conti et Bienville.

Cinquième Precinct.
Compris entre les rues [illegible], St-Philippe et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—L. [illegible] LARRIEU.
Bureau à l'angle des rues St-Pierre et Remparts.

Sixième Precinct.
Compris entre les rues [illegible], Esplanade et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—J. [illegible] ROUDANEZ.
Bureau [illegible] de la rue [illegible].

Septième Precinct.
Compris entre les rues Esplanade, Champs Elysées et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—N. [illegible]
Bureau à l'angle des rues Bagatelle et Bourgogne.

Huitième Precinct.
Compris entre les rues Champs-Elysées, l'Avenue Lafayette et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—E. [illegible] LECLERC.
Bureau [illegible] de la rue [illegible].

Neuvième Precinct.
Compris entre l'Avenue Lafayette et les limites inférieures de la ville.
Surintendant assistant—JAMES W. DOUGHERTY.
Bureau à l'angle des rues [illegible] et Royale.

Dixième Precinct.
Compris entre les rues Félicité, Première et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—MICHAEL J. CONNORS.
Bureau à l'angle des rues [illegible] et Laurel.

Onzième Precinct.
Compris entre les rues Première, Toledano et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—R. R. BAQUIE.
Bureau au No 272 de la rue Washington.

Douzième Precinct.
Compris entre la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—THOS. K. FLANNAGAN.
Bureau rue des Magasins entre les rues Milan et Marengo.

Treizième Precinct.
Compris entre l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—P. [illegible] MALONEY.
Bureau à l'angle des rues Magasin et [illegible].

Quatorzième Precinct.
Compris entre l'Avenue Peters, la ligne inférieure [illegible] et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—W. H. FINNEGAN.
Bureau rue Ferdinand, entre les rues [illegible] et [illegible].

Quinzième Precinct.
Orléans rive droite.
Surintendant assistant—W. P. LOAN.
Bureau à l'angle [illegible] Maison de Cour, à Algiers.

Seizième Precinct.
Compris entre la Ligne inférieure, l'Avenue Carrollton et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—LEW. WILLIAMS.

Dix-septième Precinct.
Compris entre l'Avenue Carrollton, [illegible] et le fleuve Mississippi.
Surintendant assistant—JACOB [illegible].
Bureau à l'Avenue Carrollton, entre les rues [illegible] et [illegible].

THOMAS LYNCH, Surintendant de l'enregistrement de l'Etat.
[illegible]

AVIS.
LES personnes [illegible] FREEDMAN'S SAVINGS AND TRUST CO. [illegible] Pennsylvanie, Washington, District de Colombie [illegible]
JOHN A. J. CRESWELL, ROBERT PURVIS, R. H. [illegible], Commissaires.

Nec Plus Ultra
—de—
J. BALLESTER,
[illegible] (LE MEILLEUR [illegible] DE CIGARES.) [illegible]

A. Billet & Co.
[illegible]